

DEMANDE DUPLICATA DE DIPLOME

En cas de destruction ou de vol d'un diplôme et sous réserve de la présentation d'un justificatif officiel (déclaration de sinistre, récépissé de plainte), l'université peut vous fournir un duplicata.

N° étudiant :

Nom : Nom marital :

Prénom : Date de naissance :

Lieu de naissance : Nationalité :

Adresse :

Ville : Code postal : Pays :

Tél. portable : E-mail :

Niveau du diplôme obtenu :

Mention / spécialité du diplôme :

Année d'obtention :

Votre demande sera traitée dans un délai de 10 jours ouvrés. En période de pic d'activité (inscriptions, admissions, examens) ce délai peut être majoré.

Je choisis le retrait de mon diplôme auprès du bureau des inscriptions

Je choisis l'envoi de mon diplôme à l'adresse indiquée ci-dessus.

L'imprimé dûment rempli doit être retourné, en courrier simple, à l'accueil des facultés de droit science politique et d'économie, gestion, AES, accompagné des pièces suivantes :

- La photocopie de votre pièce d'identité
- Une enveloppe format A4 libellée au nom et à l'adresse où sera envoyé le duplicata, affranchie à 8,80€, pour un envoi en recommandé avec accusé de réception – ne pas coller le recommandé et ne remplir que la partie destinataire
- Un justificatif officiel

En cas de perte de votre diplôme, merci de compléter l'attestation sur l'honneur téléchargeable sur le site de votre faculté.

Retrait par procuration : Vous pouvez donner procuration, à une tierce personne. Pour cela, celle-ci devra se présenter à l'accueil, munie de la procuration téléchargeable sur le site des facultés, de la copie de sa pièce d'identité et de la vôtre.

Date de la demande : Signature obligatoire :

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE